



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE LYCEE
GREGOR-MENDEL**

**DÉCISION N° AU-19-334
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-Luc BONNEMAIN, Chef d'établissement du lycée Grégor-Mendel, de mettre à disposition de cet établissement scolaire des salles municipales afin d'y organiser un cours de théâtre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités de cette mise à disposition ;

D É C I D E

DE METTRE gratuitement à la disposition du lycée Grégor-Mendel, sis 205, rue de Fontenay (94300 Vincennes), représenté par Monsieur Jean-Luc BONNEMAIN, la salle polyvalente du Carré (1, rue de l'égalité) pour l'organisation d'un cours de théâtre pour l'année scolaire 2019/2020,

DE SIGNER une convention pour cette mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ